



Assurance habitation - catnat - procès

Par **mellodie**, le **22/06/2018 à 19:02**

bonjour en procès avec mon assurance pour le règlement des indemnités, nous en sommes aux échanges de conclusions.rnmais: notre porte d'entrée est maintenant bloquée, preuve que les dégâts s'aggravent et le montant initial des travaux accepté par l'expert va forcément augmentérnque faire? peut-on interrompre ce procès et demander un expert d'assuré? rnou il y a t-il un argument à insérer dans les dernières conclusions pour prévoir cette future augmentation? rnou autre action à faire?rnmerci d'avance de vos conseils.rnrnAjour 2ème post pour une meilleure compréhension:rnrnbonjour j'ai assigné mon assurance habitation pour le règlement des travaux en cat-nat mais depuis 2014 les dégats se sont très nettement aggravés de plus a la place de micro-pieux je voudrais l'injection de résine sur son rapport l'expert avait noté "micro-pieux ou tout autre moyen permettant de stabiliser les sols"rnj'ai donc l'intention d'avoir recours à un expert d'assuré mais on me conseille également de faire faire de nouveaux devis et de passer par le tribunal qui désignera un expert mais je crois que de cette manière l'assuré n'a pas voie au chapitre j'ai besoin de vos conseils et je vous en remercie cordialement

Par **chaber**, le **22/06/2018 à 19:08**

bonjourrrnPourquoi un procès contre l'assureur?

Par **aie mac**, le **13/08/2018 à 15:32**

Bonjour chaberrnRelisez l'historique des discussions ;)